

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 octobre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 4 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre du Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat (voir annexe), qui contient le communiqué sur la situation en Libye adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de sa 883^e réunion, tenue le 27 septembre 2019 à New York (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

[Original : français]

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, pour transmission au Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, au niveau ministériel, lors de sa 883^e réunion tenue le 27 septembre 2019 à New York (voir pièce jointe).

(*Signé*) Moussa **Faki Mahamat**

Pièce jointe

Communiqué

[Original : anglais et français]

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), au niveau ministériel, lors de la 883^e réunion, tenue le 27 septembre 2019, sur la situation en Libye

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Rappelle** ses anciens communiqués et communiqués de presse sur la situation en Libye, ainsi que le communiqué du Comité de Haut Niveau de l'UA sur la Libye, issu de sa réunion du 8 juillet 2019, tenue à Niamey, au Niger ;

2. **Réitère** sa profonde préoccupation pour la gravité de la situation qui prévaut actuellement en Libye et ses répercussions dangereuses sur la sécurité et la stabilité de la région et de l'ensemble du continent et convaincu de l'impératif d'une implication, effective et urgente, de l'UA dans la recherche d'une solution politique durable à la crise en Libye, assurant au peuple libyen les conditions d'une vie digne et de réconciliation ;

3. **Soutient** la décision prise par le Comité de Haut Niveau de l'UA sur la Libye dans sa réunion du 8 juillet 2019, consistant à la nomination d'un Envoyé conjoint UA/Nations unies (NU) pour la Libye ;

4. **Demande** au Conseil de Sécurité des Nations unies de prendre les mesures appropriées en faveur d'une prise en compte de cette demande de l'UA, en conformité avec le partenariat dynamique entre l'UA et l'ONU ;

5. **Demande, en outre**, au Président de la Commission de l'Union africaine, conformément aux pouvoirs que lui confèrent les dispositions pertinentes du Protocole du CPS et les autres dispositions de l'UA, de jouer le rôle qui lui revient et de faire prendre les mesures nécessaires et concrètes, en étroite collaboration avec les Nations unies, permettant d'assurer un engagement effectif de l'UA, en vue de la résolution de la crise libyenne ;

6. **Décide** de rester activement saisi de la question.